

LA TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE 2.0

Sylvie Bernier

Direction de la planification et de la gestion forestière
Secteur des Opérations régionales

Héloïse Le Goff

Direction du soutien à la gestion du régime forestier
Secteur des Forêts

Plan de la présentation

Contexte

1. La planification forestière intégrée
2. La table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
3. Autres mécanismes de prise en compte des intérêts et des préoccupations
4. Rôle de la table

Les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire - TLGIRT

Art
55

Les TLGIRT sont mises en place dans le but

- D'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées
- De fixer des objectifs locaux d'aménagement
- De convenir de mesures d'harmonisation des usages

Changements survenus depuis 2010

Création du MFFP

- Portée de la gestion intégrée des ressources a été modifiée
- Enjeux forêt – faune

Abolition des CRÉ

- Les MRC deviennent les interlocutrices privilégiées du Gouvernement en matière de développement régional
- Pour le Nord-du-Québec, il s'agit de gouvernements régionaux

Incertitude pour les TLGIRT à partir de 2015

Diagnostic

Compréhension variable du rôle

- De la table
- Du Ministère
- De l'organisme responsable
- Des participants

Nécessité d'une compréhension commune

- D'une table à l'autre
- D'une région à l'autre

Diagnostic

Influence de la table sur la planification forestière

- Les participants doutent de leur influence sur les décisions du Ministère

Autres mécanismes influençant les plans d'aménagement

- Intérêt spécifique pour PAFIO
 - Tables opérationnelles
- } Enjeux différents de ceux traités à la table

Mandat

Révision du guide de gestion intégrée des ressources et du territoire publié en 2010

- Clarifier les rôles et responsabilités
- Préciser la nature de la collaboration de la table aux PAFI
- Tenir compte des changements dans la gouvernance des organismes

Du concept à l'outil

Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire:

son rôle et son apport dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré





1- la planification forestière intégrée

Art
1

Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF)

- Orientations d'aménagement durable des forêts
- Base de toute action du gouvernement en matière de gestion du milieu forestier

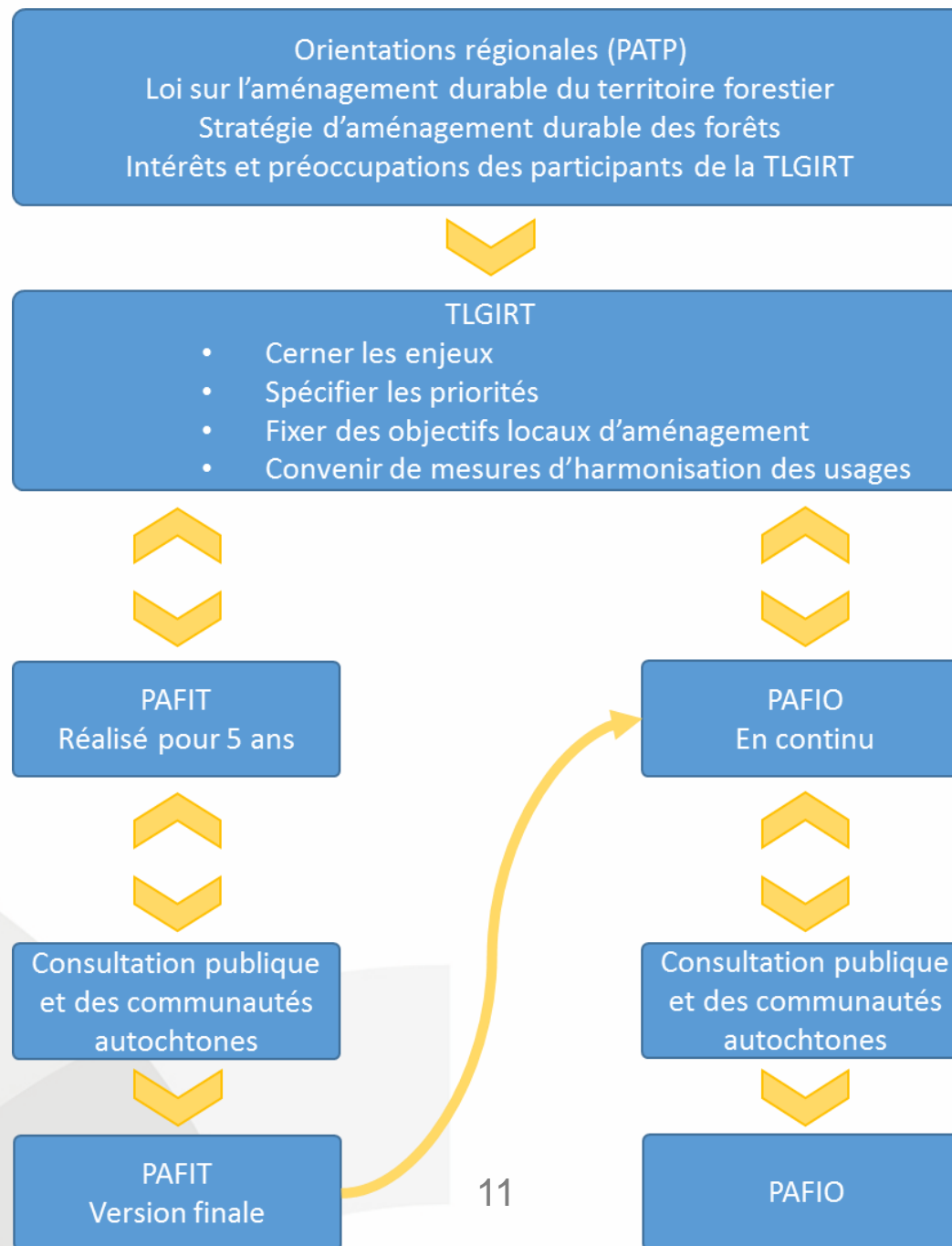
Art
12

Art
53

Plan d'affectation du territoire public (PATP)

Plan régional de développement du territoire public (PRDTP)

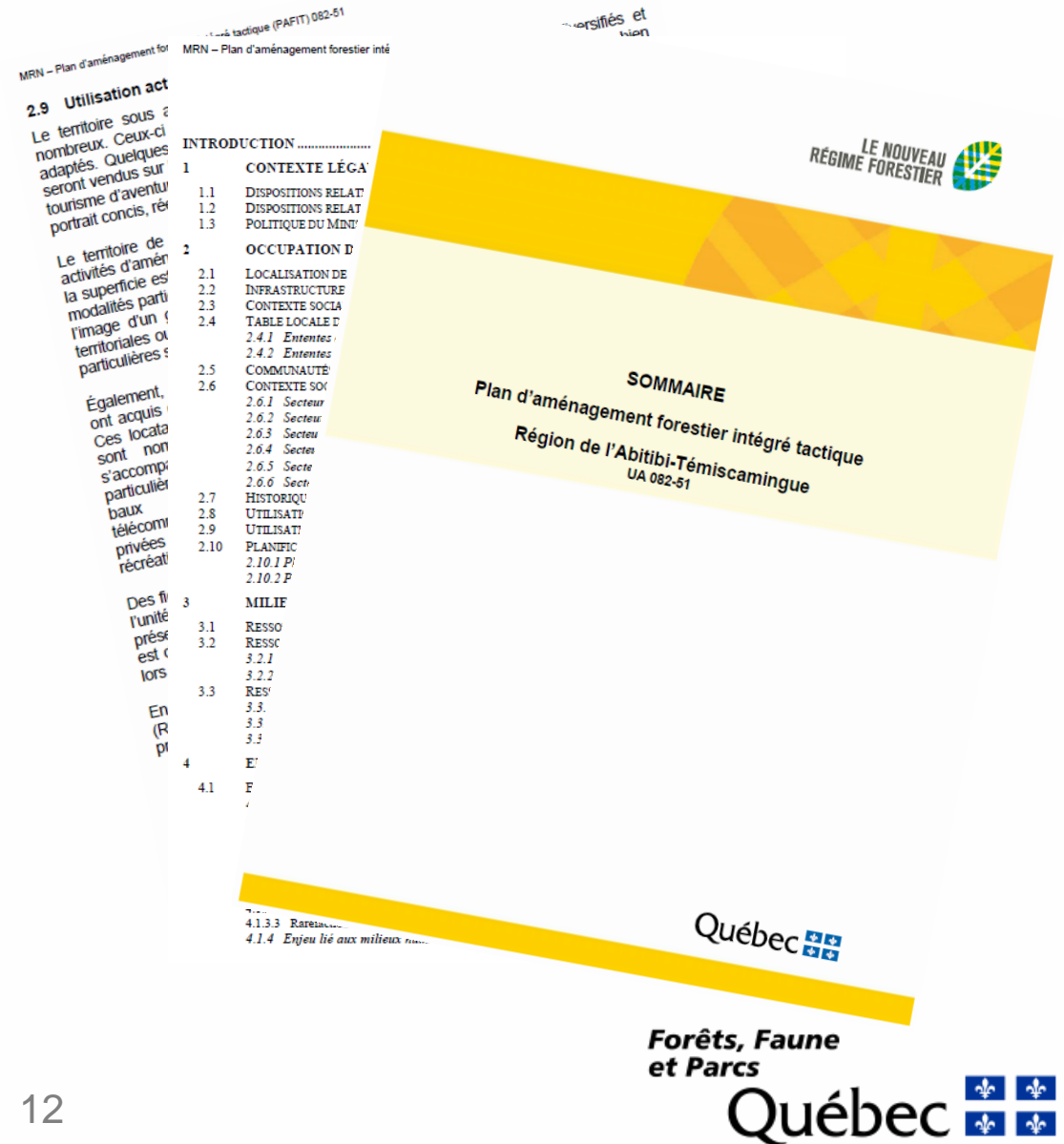
1- La planification



Plan tactique

Art
54

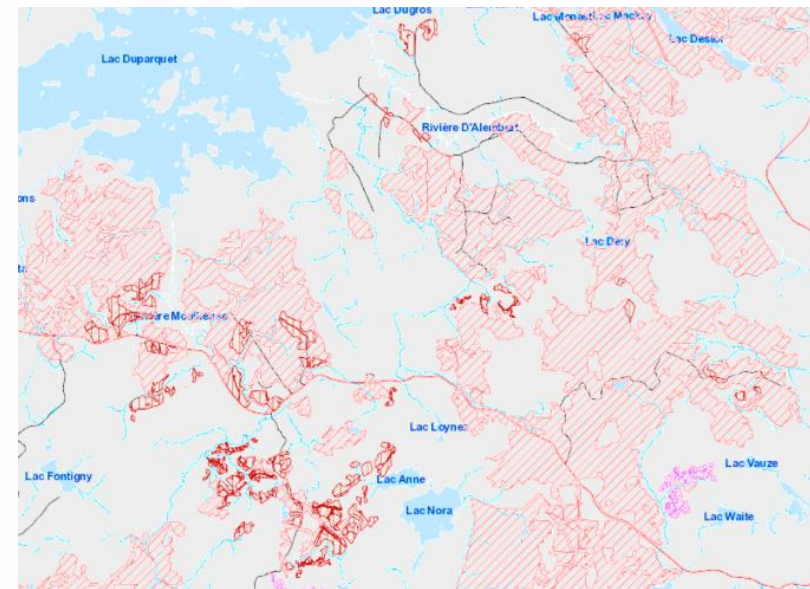
- Possibilités forestières
- Objectifs d'aménagement
- Stratégies d'aménagement
- Infrastructures principales
- Aires d'intensification de la production ligneuse - AIPL
- Pour une durée de 5 ans



Plan opérationnel

Art
54

- Secteurs d'intervention
- Mesures d'harmonisation des usages retenues
- Mise à jour en continu



Forêts, Faune
et Parcs

Québec

2- TLGIRT



2- TLGIRT

Art
55

Rôles de la table

- Lieu d'échange et d'information
- Lieu de conciliation
- Lieu de concertation
- Lieu pour déterminer des enjeux et des solutions

Recommandations concertées
transmises au Ministère



2- TLGIRT



Art
54

Mandat

- Collaborer à l'élaboration des PAFI

Art
55

Responsabilité (Ministère ou organisme responsable)

- Établir la composition de la table
- Mise en place et fonctionnement de la table
- Règlement des différends qui surviennent entre les participants à la table
 - Moyens développés pour discuter des désaccords

2- TLGIRT

Principes de fonctionnement

1. Intérêt commun
2. Consensus
3. Représentativité des acteurs du milieu
4. Efficience dans les moyens d'action
5. Nécessité de résultat



Principes de fonctionnement

1. Intérêt commun

- Forêts publiques = bien commun
- Droits autochtones

Éléments consensuels
dégagés à la table



Orientations
gouvernementales



- Recherche de l'intérêt commun versus l'intérêt spécifique à chaque participant

Principes de fonctionnement

2. Consensus

- Quand une majorité de participants acceptent la proposition dans son ensemble,
- Même si certains sont moins à l'aise avec certains aspects
- Ralliement à une décision commune
- Solutions procurant des bénéfices mutuels
- Opposition
 - Processus de règlement des différends

Principes de fonctionnement

Art
55

3. Représentativité des acteurs du milieu

- Personnes et organismes concernés
- Liste envoyée au ministère
 - Peut inviter d'autres participants non mentionnés

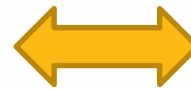


Principes de fonctionnement

4. Efficience dans les moyens d'action

- Établir une dynamique de groupe propice à la compréhension par l'ensemble des intérêts représentés
- Calendrier de livraison des plans d'aménagement

Temps nécessaire à établir
un climat de confiance



Calendrier de livraison de
la planification forestière

Principes de fonctionnement

5. Nécessité de résultat

- Identifier les enjeux issus des intérêts et préoccupations des participants à la table
- Fixer des objectifs locaux à recommander
- Convenir de mesures d'harmonisation des usages à recommander

À l'échelle de la table



2- TLGIRT

Rôles et responsabilités des intervenants

- Coordonnateur
- animateur
- Participants
- Expert
- Ministère
- Organisme responsable
- Observateur



Rôles et responsabilités des intervenants

Animateur + Coordonnateur

- Bon fonctionnement
- Conduite des rencontres
- Indépendance
- Neutralité
- Objectivité

- Assisté d'un Comité de coordination
 - Composé de quelques participants de la TLGIRT
 - Avantageux d'y avoir un représentant du MFFP



Rôles et responsabilités des intervenants

Art
55

Participant

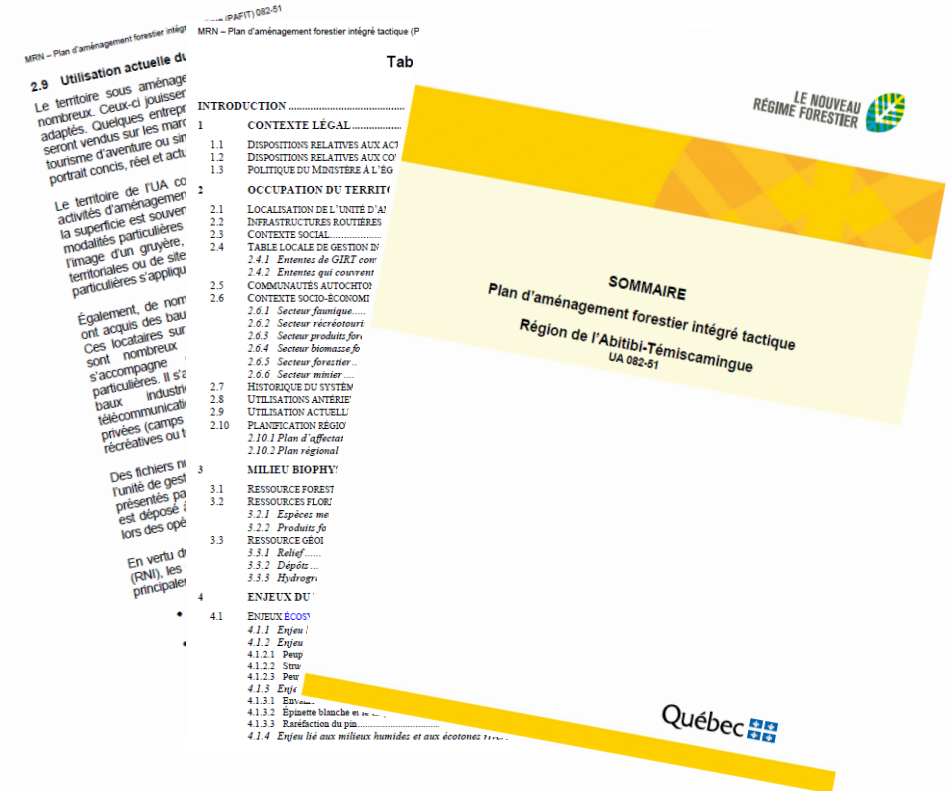
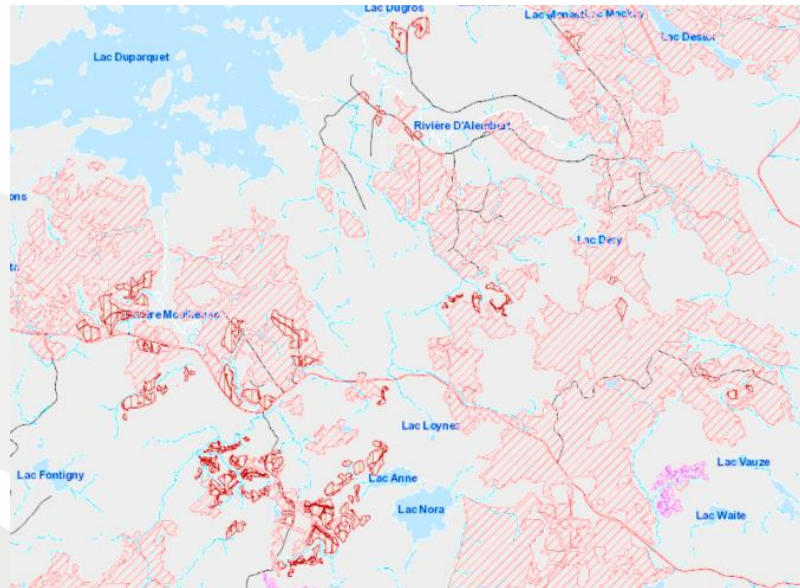
- Représentant choisi par un groupe
- Participe aux discussions
- Recherche de consensus
- Retourne l'information au groupe qu'il représente
- Désigne un remplaçant



Rôles et responsabilités des intervenants

Ministère

- Fourni l'information pertinente
- Met à profit son expertise
- Éclaire les discussions



Rôles et responsabilités des intervenants

Organisme responsable

- Coordonnateur et animateur
- MRC, participant également
- Cas particulier du Nord-du-Québec



Rôles et responsabilités des intervenants

Expert

- Invité
- Objectif
- Approfondir les enjeux
- Connaissances
 - Scientifiques
 - Traditionnelles
 - Locales
- Valeur ajoutée aux discussions

- Comités de travail
 - Alimenter les travaux de la table
 - Atout pour le fonctionnement



Rôles et responsabilités des intervenants

Observateur

- Ne participe pas aux décisions prises à la table sur les recommandations
- S'informe des discussions à la table
- Peut faire part de son avis
- Statut choisi par certains groupes ou défini dans les règles de fonctionnement de la table



2- TLGIRT

La table formule des recommandations

Démarche Enjeu – Solution suggérée

Certains intérêts et préoccupations

- Économiques
- Sociaux
- Environnementaux

Enjeux

Art
55

Présentés sous forme

- D'objectifs locaux d'aménagement
 - Ce que l'on vise pour répondre à l'enjeu
- De mesures d'harmonisation des usages
- D'autres formes

Solutions

2- TLGIRT

Mesures d'harmonisation des usages

- Pourraient modifier la planification forestière, notamment
 - La prescription sylvicole
 - La localisation du secteur d'intervention
 - La localisation d'infrastructure principale

Les mesures d'harmonisation des usages ont un impact sur la planification forestière, cependant elles ne touchent pas le déroulement des opérations sur le terrain

2- TLGIRT

Certaines préoccupations exprimées aux tables peuvent nécessiter des mesures d'harmonisation opérationnelle

- Ces préoccupations sont transmises aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement concernés
- Prises en charge par ceux-ci

Préoccupations liées aux travaux de récolte

- Elles peuvent porter sur
 - Les calendriers détaillés des opérations forestières, du transport de bois, de la construction ou de l'amélioration de chemin
 - Les changements mineurs de localisation d'un chemin
 - Les éléments qui touchent l'entretien de chemins

2- TLGIRT

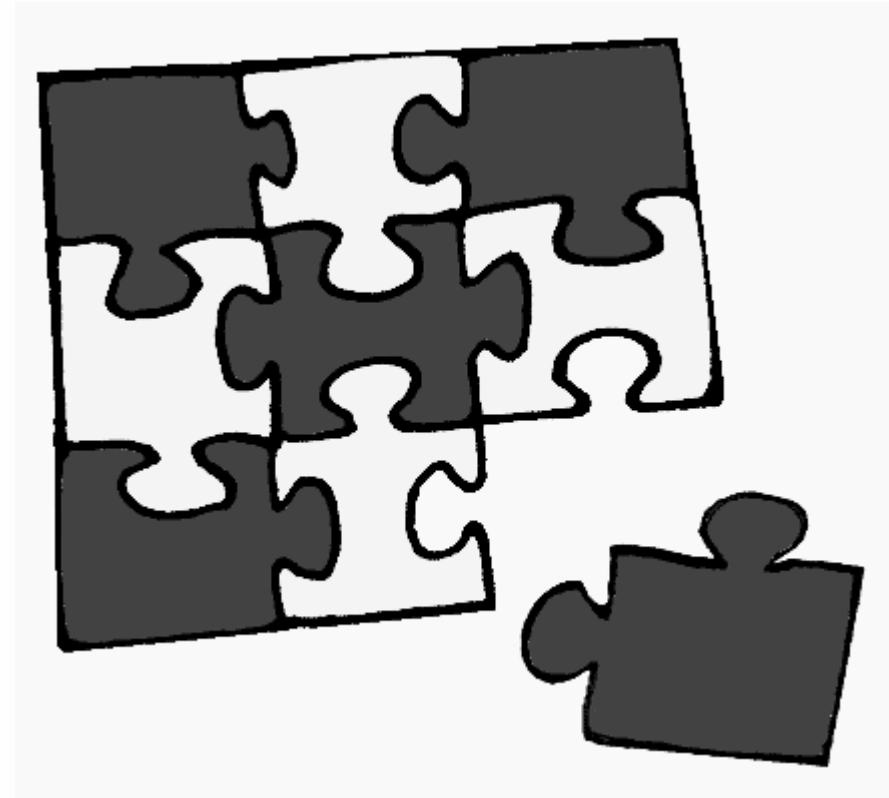
Art
52

- Le Ministère est responsable de l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État et de leur gestion, notamment de la planification forestière
- Le Ministère prend en compte les recommandations de la TLGIRT

Analyse et intègre en tout, en partie ou pourrait ne pas les intégrer

3 - Autres mécanismes de prise en compte

1. Consultation sur les plans d'aménagement
2. Intérêt spécifique des participants
3. Table opérationnelle



3 - Autres mécanismes de prise en compte

Art
57

1. Consultation sur les plans d'aménagement

- Public
- Communautés autochtones



3 - Autres mécanismes de prise en compte

Art
56

2. Intérêt spécifique

- Participants à la table
- Relatif au PAFIO
- Ne recoupe pas les enjeux discutés à la TLGIRT
- Le PAFIO qui tient compte des intérêts spécifiques
 - Retourné par le ministère à la TLGIRT
 - Avant la consultation publique



3 - Autres mécanismes de prise en compte

Art
103.6

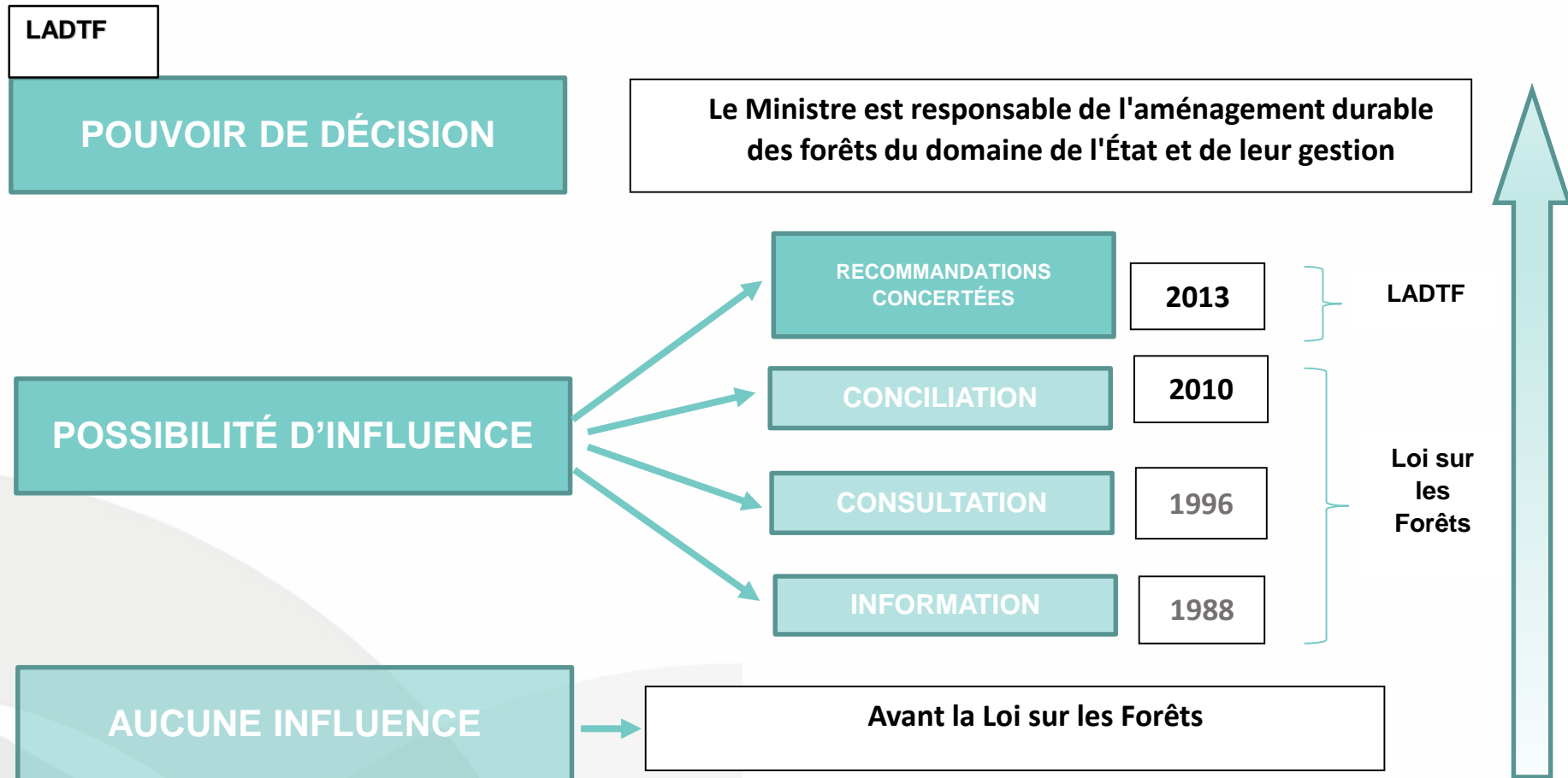
3. Table opérationnelle

- Traite strictement d'opération et de certification forestière
- Entente MFFP-CIFQ
 - Composition de la Table opérationnelle
 - MFFP, BMMB et les BGA concernés
 - Rôles
 - Arrimer les besoins de certification
 - Optimiser les activités d'approvisionnement dans le cadre de la planification forestière
- Vise des enjeux différents de ceux discutés à la TLGIRT

4- Rôle de la TLGIRT

- En collaborant de manière active et constructive
- Les participants à la table ont la possibilité d'influencer l'élaboration des plans d'aménagement forestier

4- Rôle de la TLGIRT



En résumé

- Clarifier une compréhension commune du rôle et du fonctionnement de la TLGIRT
- Démystifier les résultats attendus de la table
- Préciser les attentes et la portée de l'influence de la table dans l'élaboration de la planification forestière

<http://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/guide-GIRT.pdf>

La TLGIRT en un coup d'œil

Fonctionnement

Mandat

Collaborer à l'élaboration des PAFI

Rôles

- Échange d'information
- Concertation entre les participants
- Déterminer des enjeux et des solutions

Orientations gouvernementales SADF, PATP, PRDTP, PRDIRT

Principes de fonctionnement

Intérêt commun, Consensus,
Représentativité, Efficience
et Nécessité de résultat

Résultats attendus

- Intérêts et préoccupations - Enjeux
- Objectif locaux d'aménagement
- Mesures d'harmonisation des usages

La TLGIRT présente ses recommandations

Autres mécanismes

- Consultation publique
- Consultation autochtone
- Intérêts spécifiques
- Table opérationnelle

Rôles et responsabilités

Coordonnateur: facilitateur, neutre et objectif

Animateur: conduit les rencontres, indépendant, neutre et objectif

Participant: fait valoir les intérêts de son groupe, participe, détermine et fait circuler l'information

Experts: documente enjeux

Observateur: s'informe des discussions tenues

MFFP : fournit l'information et son expertise afin d'éclairer les discussions, prend en compte les recommandations

MRC: Coordonne + participe

Règlement des différends

Le MFFP analyse les recommandations et les intègre en tout, en partie ou pourrait ne pas les intégrer dans les PAFI

Forêts, Faune
et Parcs

Québec



A scenic landscape featuring a river in the foreground, a marshy area with brown vegetation in the middle ground, and a dense forest of evergreen and deciduous trees in the background. The sky is blue with scattered white clouds. The text "PÉRIODE DE QUESTIONS" is overlaid in the center in a large, white, sans-serif font.

PÉRIODE DE QUESTIONS